



CONTRAT PÈLERINAGES EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER

	France	Pays Carte verte	Pays hors Carte verte
Cotisation = tarif x nombre de jours x nombre de participants (garanties assurance et assistance comprises)	0,76 €	1,30 €	2,67 €

CONTRAT PÈLERINAGES COMPLÉMENTAIRE AU CONTRAT AGENCE DE VOYAGES

Cotisation = 1,04 € x nombre de participants quelle que soit la durée du pèlerinage
(Attention ce contrat ne garantit pas l'Assistance)

CONTRAT AFRÈTEMENT DE TRAINS OU DE VOITURES SNCF

Train : **165,40 € x nombre de trains affrétés**

Voiture SNCF : **41,62 € x nombre de voitures affrétées**

GARANTIE COMPLÉMENT FRAIS D'ANNULATION POUR LES PÈLERINAGES À L'ÉTRANGER

Cotisation = 2,32 % du prix du pèlerinage x nombre de participants
soit [prix du pèlerinage x nombre de participants] x 0,0232

CONTRAT PROTECTION JURIDIQUE DE LA DIRECTION DES PÈLERINAGES

Montant du budget annuel*	Cotisation annuelle 2023 TTC
Inférieur à 76 300 €	58,14 €
Compris entre 76 301 € et 153 000 €	70,38 €
Compris entre 153 001 € et 305 000 €	90,78 €
Compris entre 305 001 € et 457 000 €	112,20 €
Supérieur à 457 001 €	139,74 €

* Le contrat concerne l'ensemble des pèlerinages organisés dans l'année, le budget annuel correspond au budget total y compris les pèlerinages à l'étranger.